

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE POUR LES POSTES DE CONSEILLERS (MANDATS 2024-2028)

4 juin 2024- Le Conseil de la MicroFrancophonie est heureux d'annoncer l'ouverture de la période de mise en candidature pour deux postes de Conseillers, vacants suite à la fin du mandat d'Emanuel de Bérétagne et au départ de Clément de Surland. Nous invitons tous les citoyens des micronations membres à soumettre leur candidature à titre personnel.

DATES IMPORTANTES :

- Clôture des candidatures: 18 juin 2024
- Fin de la période d'élection : 18 juillet 2024

Nous encourageons vivement les citoyens intéressés à déposer leur dossier de candidature avant la date limite.

CONTEXTE ET ÉLIGIBILITÉ :

Selon la Charte de l'Organisation de la MicroFrancophonie, le Conseil est l'organe exécutif de l'organisation. Il est composé de six membres permanents représentant les membres fondateurs, de quatre membres élus par l'ensemble des micronations membres pour une durée de quatre ans, renouvelés par moitié tous les deux ans, ainsi que du Secrétaire Général.

Les quatre membres élus sont choisis par les micronations membres. Toute micronation éligible doit soumettre un dossier de candidature. Si moins de trois micronations se présentent au premier tour, des personnes physiques appartenant à une micronation membre peuvent se porter candidates à titre personnel pour atteindre le minimum requis de trois candidats.

PROCESSUS ÉLECTORAL :

Les élections se dérouleront en deux tours :

1. Au premier tour, les candidats sont élus à la proportionnelle par l'Assemblée Générale. Le candidat recueillant le plus de voix est élu et retiré de la liste pour le second tour.
2. Le second tour se déroule de la même manière avec les candidats restants.

Les mandats des membres du Conseil sont renouvelables. Les membres élus ont pour principale mission de proposer et mettre en œuvre les politiques de la MicroFrancophonie, tout en respectant la souveraineté de chaque micronation.

SOUSSION DES CANDIDATURES :

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier avant le 18 juin 2024. Pour plus d'informations sur les modalités de candidature et le processus électoral, veuillez consulter le Chapitre III de la Charte de l'Organisation de la MicroFrancophonie ou contacter le Secrétariat Général.

CONTACT :

- Courriel : microfrancophonie@gmail.com
- Site Web: www.microfrancophonie.org

Nous attendons avec impatience vos candidatures et vous remercions de votre engagement envers la MicroFrancophonie.